Budget 1998: état prévisionnel PE

1997/2002(BUD) - 24/04/1997 - Document annexé à la procédure

Dans un document reprenant l'état prévisionnel du budget du Médiateur pour l'exercice 1998, celui-ci précise que le montant total de ce budget est fixé à 2.636.002 écus représentant les besoins nécessaires pour assurer le fonctionnement du Médiateur. Par rapport à 1997, le budget de 1998 a augmenté de 2,09% et vise à permettre au Médiateur et à l'institution qu'il représente, d'entrer pleinement en fonction. Le budget vise à couvrir toutes les dépenses courantes nécessaires pour lui permettre d'accomplir ses tâches sans entraves, et ce dans un cadre institutionnel et administratif indépendant. Le budget tente également d'éviter les doubles emplois et à cet égard, le Médiateur signale que le Parlement européen continuera à assurer une partie des services de gestion du personnel et de gestion administrative du Médiateur. Parallèlement, le Médiateur demande la création d'un poste de A7 temporaire qui serait chargé d'aider le Médiateur dans sa tâche d'information. Plus spécifiquement, le Médiateur sollicite la création de ce poste dans le cadre de l'ouverture d'un site informatique sur le WEB (Internet) et la création d'un e-mail au nom du Médiateur européen. La création de ce poste s'avère d'autant plus nécessaire que les citoyens de l'Union utilisent de plus en plus ce média pour communiquer et se tenir informés. En outre, un réseau pourrait être créé entre les médiateurs nationaux et le Médiateur européen. Un poste de secrétaire sera nécessaire pour assister l'agent temporaire dans sa tâche. Enfin, le Médiateur considère qu'il y a lieu de reconsidérer certains postes au sein de cette institution. Il s'agit en particulier de faire passer certains postes de C5 et de C3 au rang supérieur, à titre de promotion.